# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Diagnostic opérationnel de la performance achat du GHT Alliance de Gironde (GHT 33)

Date et heure limites de réception des offres : Vendredi 30 mai 2025 à 12:00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux 12 Rue Dubernat 33404 Talence CEDEX

## **SOMMAIRE**

1 - Objet et etendue de la consultation	3
1.1 - Objet	
1.2 - Mode de passation	
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Type de contrat	
1.6 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	3
3 - Contenu du dossier de consultation	4
4 - Présentation des candidatures et des offres	4
Documents à produire	4
5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	5
5.1 - Transmission électronique	5
5.2 - Transmission sous support papier	7
6 - Examen des candidatures et des offres	7
6.1 - Sélection des candidatures	7
6.2 - Attribution des marchés	7
6.3 - Suite à donner à la consultation	8
7 - Renseignements complémentaires	8
7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
7.2 - Procédures de recours	

### 1 - Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Diagnostic opérationnel de la performance achat du GHT Alliance de Gironde (GHT 33)

L'établissement support du GHT Alliance Gironde est le Centre Hospitalier de Bordeaux. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque établissement partie doit suivre l'exécution de l'accord-cadre.

#### Lieu(x) d'exécution:

- Le CHU de BORDEAUX (établissement support)
- Le CH Sud-Gironde (établissement partie),
- Le CH de Libourne (établissement partie),
- Le CH d'Arcachon (établissement partie),
- Le CH de Cadillac (établissement partie),
- Le CH Charles Perrens (établissement partie),
- Le CH de Bazas (établissement partie),
- Le CH Haute Gironde Blave (établissement partie),
- Le CH de Sainte-Foy-La-Grande (établissement partie),
- L'ESPASS de Podensac (établissement partie).

#### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 1.5 - Type de contrat

Marché ordinaire

#### 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
74121200-5	Services d'audit

### 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

#### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Consultation n°: 25FHPSGA181 Page 3 sur 8

### 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1 Désignation des co-traitants et répartition des prestations
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe 1
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le questionnaire technique
- Pièce de candidature DC1
- Pièce de candidature DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 4 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Numéro unique d'Identification ou document d'inscription à un registre professionnel délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son Annexe 1 : Désignation des co-traitants et répartition des prestations	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le questionnaire technique et/ou un mémoire technique présentant : - la compréhension du contexte et des enjeux de la mission - la composition des équipes chargées de l'exécution de la prestation - profils, rôles, missions, organisation, qualifications et expériences en lien avec l'objet du marché (CV à fournir)	Non
<ul> <li>- Les modalités d'encadrement des équipes (pilotage, suivi et coordination)</li> <li>- la méthodologie proposée par le candidat pour répondre aux besoins (outils, méthodes, calendrier d'intervention par étape, durée des différentes réunions et ateliers, exemples de livrables, plan de formation éventuel)</li> <li>- les mesures sociales et environnementales relatives à l'exécution de la prestation</li> </ul>	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

#### 5.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <a href="http://www.marches-publics.info/accueil.htm">http://www.marches-publics.info/accueil.htm</a>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Consultation n°: 25FHPSGA181 Page 5 sur 8

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : CHU BORDEAUX
Direction de la Politique d'Achats, de la Logistique et de la Stratégie Patrimoniale
Bâtiment Dubernat
12 rue Dubernat
33404 Talence Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission de documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la règlementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

Page 6 sur 8

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Consultation n°: 25FHPSGA181



#### Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

#### 5.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

#### 6 - Examen des candidatures et des offres

#### 6.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 6.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique appréciée au vu du questionnaire technique et/ou mémoire technique du candidat	50.0
2.1- Compréhension du contexte et des enjeux de la mission	20.0
2.2- Composition des équipes chargées de l'exécution de la prestation (profils, rôles et missions des intervenants)	10.0
2.3- Modalités d'encadrement des équipes (pilotage, suivi et coordination)	10.0
2.4- Méthodologie, calendrier et outils	10.0
3- Mesures sociales et environnementales relatives à l'exécution de la prestation au vu du questionnaire technique et/ou mémoire technique du candidat	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Consultation n°: 25FHPSGA181 Page 7 sur 8

#### 6.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 7 - Renseignements complémentaires

#### 7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info/accueil.htm.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 7.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif 9 rue Tastet 33063 Bordeaux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal administratif 9 rue Tastet 33063 Bordeaux

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : CCIRA de Bordeaux Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C 118 cours du Maréchal Juin

TSA 10001 33075 BORDEAUX CEDEX

Tél: 05.56.69.27.18

Courriel: claire.gachet@direccte.gouv.fr

Consultation n°: 25FHPSGA181 Page 8 sur 8